

**Procès-verbal de la réunion
du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud
du 27 septembre 2013 (suite du 09/09/13)**

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Christophe Card, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Eric Michon, CGT Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Christophe Meloche, CGT Culture
 Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Experts administration

Laurent Vaxelaire - AST Bourgogne
Eric Boës - AST Alsace

Membres excusés à l'instance

Florence Charlane, Secrétaire du CTS
Frédéric Latron, Sud Culture
Ricardo Pontigo, CGT Culture

Ordre du jour

Point 7 : Bilan social 2012 (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information).....	3
Point 8 : Proposition budgétaire 2014 et premiers éléments de la DM2 (pour information)	7
Point 9 : Point sur l'activité et ETP CDD 2013 (pour information).....	7
Point 10 : Recadrage de l'articulation hiérarchique entre Directeur, Adjoint Administrateur, Adjoints Scientifiques et Techniques et Chefs de service (pour information)	14
Point 11 : Point sur les réunions de service : Centre et DIR (pour information).....	14
<u>Points reportés à la prochaine réunion :</u>	
Point 16 : Bilan de la mise en place du SIG en Bourgogne et Alsace et point sur les nouvelles technologies (pour information).....	17

La séance débute à 9 heures 40.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement.

Il annonce qu'au moins un AST sera désormais présent lors de chaque séance de CTS.

Point 7 : Bilan social 2012 (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce bilan présente les données suivantes, suite aux demandes des membres du CTS :

- Nombre de CDD hommes/femmes par région, avec mention de la spécialité et du nombre d'ETP attribué ;
- Age moyen, avec répartition hommes/femmes ;
- Indemnités de nuitées ;
- Répartition des responsabilités entre hommes et femmes et nombre d'opérations dans les trois régions ;
- Nombre de départs en formation. Cette donnée n'était pas présente dans le précédent bilan social, et a été ajoutée suite à une question sur ce sujet il y a deux ans.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que le nombre de CDD pour surcroît d'activité montre une activité extrêmement soutenue en Bourgogne et en Alsace, contrairement à la Franche-Comté, où l'activité de fouille est très réduite, et se concentre essentiellement sur les diagnostics.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne que le bilan social n'a pas pour seul objet de planifier l'activité et le recours aux CDD, mais doit aussi permettre d'anticiper le vieillissement des populations de l'Inrap et d'équilibrer les ratios hommes / femmes.

Gilles Rollier (Sud Culture) souhaiterait que soit ajouté un graphique présentant la pyramide des âges avec une distinction hommes / femmes. Un tel graphique révélerait les grands déséquilibres entre hommes et femmes.

Christophe Meloche (CGT Culture) remarque que ce point avait été étudié il y a deux ans, et avait montré un vieillissement catastrophique par rapport à la moyenne nationale.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute que l'équilibre hommes / femmes n'est pas respecté, tant du point de vue des âges que du niveau de responsabilité.

Gilles Rollier (Sud Culture) remarque qu'il serait intéressant d'identifier les spécialités des CDD. Seule la mention « spécialiste » est indiquée, sauf pour la géomorphologie en Bourgogne.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si des précisions pourront être apportées quant aux spécialités des CDD d'Alsace et de Franche-Comté.

Hans de Klijn (Président du CTS) le lui confirme.

Bérangère Fort (CGT Culture) évoque le tableau des âges moyens et demande que la répartition régionale des âges soit précisée, car la situation est contrastée d'une région à l'autre.

Christophe Meloche (CGT Culture) ajoute que les capacités d'intervention sur le terrain sont impactées par le vieillissement de la population, beaucoup d'agents demeurant en base du fait de restrictions médicales.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) regrette que la documentation des CDD soit incomplète car elle aurait pu servir pour la séance de l'après-midi. La production d'un bilan social complet permettrait de plus de fournir des données de référence toute l'année, sans avoir à effectuer de nouvelles recherches, ce qui est utile pour l'instance aussi bien que pour les services RH.

Bérangère Fort (CGT Culture) remarque qu'il manque au moins une personne dans le tableau des indemnités de nuitées.

Hans de Klijn (Président du CTS) vérifiera ce point.

Gilles Rollier (Sud Culture) revient sur la question du ratio hommes / femmes, et précise qu'il aurait été utile de préciser les catégories des agents. Le bilan social montre que très peu de femmes accèdent à la fonction de responsable des opérations (RO), particulièrement en Bourgogne.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne que des efforts ont tout de même été effectués en ce sens, puisque le nombre de responsabilités attribuées à des agents masculins était de 87,4 % en 2010, contre 84,6 % en 2012. A ce rythme, il faudra cependant une vingtaine d'années pour parvenir à un ratio acceptable entre hommes et femmes parmi les agents titulaires. En revanche, dans le cas des CDD, 100 % des responsabilités sont attribuées aux hommes. La carrière des femmes est donc pénalisée dès le départ, car la cible des services RH en matière de recrutement est de 54 % de RO, qui sont recrutés parmi les CDD.

Laurent Vaxelaire indique qu'il faut modérer ce propos, car les spécialistes comptent beaucoup plus de femmes.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) objecte que la cible de recrutement de spécialistes n'est que de 12 %.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute qu'il est problématique que les femmes soient majoritairement représentées parmi les spécialistes, parce que cette majorité s'explique par une moindre présence des spécialistes sur le terrain.

Laurent Vaxelaire doute que le choix de carrière soit pensé en ces termes dans le cas des spécialistes, ce que Bérangère Fort (CGT Culture) réaffirme au contraire.

Laurent Vaxelaire indique que de nombreuses femmes ont accédé au métier de RO grâce au parrainage.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que l'absence de responsabilités attribuées aux femmes parmi les CDD construit une inégalité entre hommes et femmes dès le départ de la carrière.

Laurent Vaxelaire indique que ces postes sont attribués majoritairement à des hommes parce que souvent, seuls des candidats masculins disposent du profil demandé. Par exemple, il a eu besoin de recourir à un spécialiste du bâti et médiéviste en Bourgogne, et aucune femme ne correspondait à ce profil parmi la population CDI/CDD de la région.

Bérangère Fort (CGT Culture) entend bien qu'il existe un problème conjoncturel, mais les chiffres montrent également un problème structurel. Il faut poursuivre les efforts pour que les femmes qui le désirent et qui ont les compétences nécessaires puissent accéder aux responsabilités.

Eric Boës souligne que la situation varie selon les régions, car la répartition est bien plus équilibrée en Alsace.

Bérangère Fort (CGT Culture) reprend les chiffres du tableau du bilan social, qui montre que si les femmes sont plus fortement représentées en Alsace, la répartition est toujours inégale.

Eric Boës indique que l'exercice doit être fait sur plusieurs années. De nombreux agents ont géré des chantiers et sont à présent en post-fouille, et donc ne sont pas représentés. Selon Eric Boës, l'Alsace compte plus de femmes que d'hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande pourquoi cette situation n'apparaît pas dans le tableau.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que le bilan social prend en compte les arrêtés de nomination de responsables d'opération de 2012, ce qui signifie que des opérations en cours n'ont pas été prises en compte.

Gilles Rollier (Sud Culture) indique que d'après ses calculs, il existe en termes d'exercice de responsabilité une femme pour quatre hommes en moyenne en Alsace, contre une femme pour sept hommes en Bourgogne, et une femme pour cinq hommes en Franche-Comté, soit une moyenne totale d'une femme pour cinq hommes.

Eric Boës souligne qu'au quotidien la question hommes / femmes ne se pose à aucun moment dans l'attribution de responsabilité.

Bérangère Fort (CGT Culture) est bien consciente qu'il n'existe pas de sexisme délibéré au sein de l'Inrap. Cela étant, les chiffres montrent que certaines habitudes ont la vie dure.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il faut poursuivre l'effort de parrainage.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il faut distinguer les activités, car la majorité de l'activité réalisée en Franche-Comté correspond à du diagnostic, à hauteur de 82 %, ce qui suffit à peine à occuper l'ensemble des agents titulaires de la région. En Alsace, on compte 40 % environ d'opérations de courte durée en milieu urbain. Il existe donc des spécificités régionales qui peuvent également influencer sur la répartition hommes / femmes.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'enquiert d'autres remarques éventuelles au sujet du bilan social.

Bérangère Fort (CGT Culture) remarque que seules les catégories 2 sont distinguées dans le tableau consacré aux formations.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que ce tableau provient d'une extraction du bilan social national, la distinction des agents de catégorie 2 faisant suite à une demande exprimée en ce sens il y a deux ans par le CTS.

Bérangère Fort (CGT Culture) précise que depuis, la situation a beaucoup évolué, certains agents de catégorie 2 étant passés en catégorie 3. Des informations plus détaillées seraient utiles.

Hans de Klijn (Président du CTS) tentera d'obtenir ces informations à partir des extractions.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si les formations effectuées au titre du DIF sont prises en compte dans le bilan.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le DIF n'est pas compris dans ces chiffres, pas plus que les formations obligatoires de sécurité. Malheureusement, le bilan national ne présente pas l'intitulé des formations, et ne permet pas de donner plus de détails.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si un nombre important de formations est refusé.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'a pas connaissance de refus de la Direction. Il précise que certaines formations peuvent être validées par les AST, et d'autres par la Direction. S'il existe des cas de refus, ceux-ci proviennent du service formation du Siège.

Laurent Vaxelaire explique qu'il n'a jamais refusé de formation. En revanche, si un agent demande plusieurs formations, celles-ci peuvent être hiérarchisées par ordre de priorité.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que des formations établies comme prioritaires, à caractère urgent, ont été refusées par le service formation du Siège.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que cette situation incite les agents à ne plus demander de formations.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que le facteur déterminant est surtout le nombre d'agents demandant une formation. Le service formation donnera par exemple la priorité à une formation demandée par cinq agents face à une formation demandée par un seul agent.

Bérangère Fort (CGT Culture) explique que certaines formations disparaissent du plan de formation, qui réduit d'année en année.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les recueils annuels des besoins des DIR modifient les plans de formations.

Bérangère Fort (CGT Culture) explique que les procédures de recueil des besoins des agents ne sont pas adaptées, notamment parce que ces procédures sont effectuées durant l'été. Il serait nécessaire que la DIR pallie ces dysfonctionnements, pour évaluer le besoin de formation de manière plus pertinente.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que cet exercice est généralement fait en septembre. Par exemple, des formations complémentaires ont été demandées pour les SIG cette année.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute qu'en l'absence d'entretien avec le personnel, la DIR n'a pas une vision exacte du besoin de formation des agents. L'enquête nationale était une avancée positive en ce domaine, mais posait problème car il fallait y répondre à une période où de nombreux agents peuvent être en congés.

Eric Boës indique que les agents peuvent aussi contacter leur AST pour demander des formations. Citant son cas personnel, il indique avoir communiqué en septembre des demandes transmises par les agents, et propose de faire un rappel aux agents sur ce point.

Bérangère Fort (CGT Culture) pense que certains agents ne pensent pas ou n'osent pas demander des formations.

Laurent Vaxelaire indique qu'il existe également une confusion entre les formations DIF et les formations Inrap.

Éric Michon (CGT Culture) s'enquiert du nombre de DIF demandés pour l'année.

Adeline Clerc indique que cette information peut être assez facilement retrouvée. Elle ajoute que dans le cadre du futur plan pluriannuel de formation, les formations seront maintenues durant trois ans, ce qui permettra de reporter une demande d'une année sur l'autre.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) indique que certaines demandes de formation n'obtiennent jamais de réponse définitive.

Adeline Clerc constate un manque de suivi des demandes des agents.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite connaître le nombre de formations DIF, par région, par domaine de formation, par catégorie et par sexe.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose que ce point soit abordé en réunion de service, étant donné que le recours au DIF semble problématique pour les agents.

Bérangère Fort (CGT Culture) est favorable à cette proposition.

Point 8 : Proposition budgétaire 2014 et premiers éléments de la DM2 (pour information)

Point 9 : Point sur l'activité et ETP CDD 2013 (pour information)

Les points 8 et 9 sont traités conjointement.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'aucun jour / homme supplémentaire n'a été demandé car l'objectif de 13 800 jours / hommes devrait être atteint, étant donné que la DIR a une avance de 600 jours / hommes par rapport au budget prévisionnel. Un dépassement du budget ne serait pas un problème car les objectifs sont loin d'être atteints au niveau national.

Il faut en revanche signaler un retard dans les diagnostics : l'objectif de 4 800 jours / hommes a été revu à la baisse, à hauteur de 4 400. Cela étant, là encore, l'objectif national ne sera pas atteint, et il sera donc possible de dépasser ce nombre de 4 400 jours / hommes. Le nombre de prescription a globalement tendance à baisser, les prescriptions s'appliquant de plus à des surfaces de moindre ampleur.

Laurent Vaxelaire ajoute qu'un nombre assez important de projets est mis en attente dans la perspective des élections.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que plusieurs appels d'offres et consultations pour des fouilles sont en attente de décision, parfois depuis plusieurs mois. Les aménageurs hésitent globalement à lancer des opérations. Il n'est donc pas utile d'espérer d'éventuelles fouilles supplémentaires.

Lors de la réunion budgétaire (en vue du BR2), il a été constaté que le ratio de jours / hommes des agents opérationnels en CDI est de 157 en GES, contre un objectif budgétaire de 170. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, notamment un nombre plus important d'arrêt maladies et de congés que l'année précédente. La configuration du mois de mai a joué un rôle en ce sens, les jours fériés offrant cette année la possibilité de week-ends prolongés. Ces jours non-travaillés sont prévus dans le budget, et doivent donc être compensés par un recours au CDD.

Adeline Clerc ajoute que l'année 2013 comptait deux jours fériés de plus qu'en 2012. Quoi qu'il en soit l'objectif de 170 jours / hommes n'a jamais été atteint. Le résultat des années précédentes se situait plutôt aux alentours de 165 jours / hommes.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique qu'au 31 août 2012, les arrêts maladie représentaient environ 700 jours / hommes depuis le début de l'année, contre 1 100 jours environ fin août 2013, soit 3 ETP d'écart.

Le raisonnement du Siègre, en conséquence, est que la DIR n'a pas besoin de CDD supplémentaire.

Hans de Klijn (Président du CTS) a cependant expliqué que le paramètre des arrêts maladie ne peut pas être maîtrisé.

Laurent Vaxelaire fait également part d'un nombre important de congés paternité cette année.

Hans de Klijn (Président du CTS) a expliqué au Siègre que la DIR nécessitait 2,4 ETP en CDD pour compenser le nombre de jours / hommes manquant. Le dialogue avec le Siègre n'est pas très facile sur cette question.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) demande si le calcul du ratio effectué par le Siègre prend en compte le nombre de jours placés sur le CET.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ce n'est pas le cas. Le calcul effectué par le Siègre se base sur un nombre théorique de jours travaillés par agent, duquel est déduit un certain pourcentage correspondant aux journées de formation, de congé, d'arrêt maladie. Le Siègre a tendance à en déduire que les agents ne travaillent pas assez, alors que les facteurs comme les congés paternité, maternité et les jours d'arrêt maladie supplémentaires ne peuvent être anticipés et donc intégrés au calcul.

Adeline Clerc ajoute que les demandes de temps partiel ont également un impact.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'inquiète de l'augmentation du nombre d'arrêt maladie.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que cet aspect sera analysé en CHSCT. Il est possible que ce soit une conséquence de la fatigue engendrée par la longueur de l'hiver dernier, et à un printemps vraiment maussade par la suite.

Laurent Vaxelaire précise que le chiffre de 157 jours / hommes est une projection jusqu'à fin 2013 effectuée à partir des chiffres actuels.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'en conséquence, il demande plus d'ETP CDD par rapport au budget initial. Si le ratio de 165 jours / hommes avait été maintenu, le nombre de CDD demandé et accordé en début d'année aurait élevé le nombre de jours / hommes travaillés à hauteur de 15 000. La demande de compenser les indisponibilités imprévues paraît justifiée.

Les ruptures de charge interstitielles sont à un faible niveau en GES, car en cas d'intempéries les agents ont été déplacés sur d'autres opérations. Le problème est qu'aujourd'hui il est nécessaire de récupérer 300 jours / hommes qui n'ont pas été effectués sur les chantiers retardés pour cause d'intempéries. Ces 300 jours / hommes ont été effectués par les agents déplacés sur d'autres opérations, et représentent 1,5 ETP CDD supplémentaire.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande quel est le ratio des autres régions.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne connaît pas leur situation. Il souligne que de toute manière, les opérations sont distinctes, ce qui impacte le calcul du ratio jour / homme à l'hectare.

Laurent Vaxelaire ajoute que ce ratio évolue également du fait de la réduction des surfaces prescrites, d'une part du fait de la crise et de la densification urbaine prévue par le Grenelle de l'environnement. La crise a par ailleurs rendu les aménageurs plus timides, qui ont ainsi tendance à segmenter leurs opérations. Par exemple, une opération de 30 hectares dans l'Yonne est aujourd'hui segmentée en tronçons de cinq hectares, alors que ces tronçons étaient de dix hectares auparavant. Or, le diagnostic d'une surface de cinq hectares est plus consommateur de jours / hommes rapportés à l'hectare que dans le cas d'une surface de dix hectares.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que chaque année, la notion d'ETPT fait l'objet d'une discussion entre la DIR et la DRH, car la définition diverge. La DRH prend en compte une notion budgétaire, tandis que la DIR prend en compte la disponibilité sur le terrain.

Pour le budget prévisionnel 2014, la même enveloppe qu'en 2013 va être demandée pour les fouilles, soit 13000 jours / hommes. Une part de 65 % de ce budget est déjà couverte par les engagements de post-fouilles ayant été signés. Aucun engagement d'opération de fouille n'est signé pour le moment. Ce n'est cependant pas la première fois qu'un tel cas de figure se présente. En attendant, le ratio proposé dans le budget consacré au terrain est de 70 % d'opérations de post-fouille et 30 % d'opérations de fouilles pour la période d'hiver. Il est essentiel d'absorber le « stock » de jours / hommes de post-fouille pour honorer les obligations contractuelles de la DIR vis-à-vis des aménageurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'il souhaite maintenir la politique actuelle consistant à effectuer les opérations de post-fouille juste après les opérations de fouille. Cette politique permet de plus aux agents de se reposer du travail effectué sur le terrain. Il est enfin essentiel de progresser dans le domaine des post-fouilles en Bourgogne, compte tenu du démarrage du chantier du GRT Gaz en 2015. Ce chantier représente cent kilomètres, et donc un nombre important de diagnostics et de fouilles. Le contrat-cadre existant nationalement implique en effet que toutes les opérations de fouille du chantier de GRT Gaz soient attribuées à l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le volume prévisionnel de diagnostics baisse légèrement et passe à 4 400 jours / hommes. Le budget prévisionnel de valorisation a été augmenté à hauteur de 425 jours / hommes (contre 380 en 2013), et celui de la recherche est de 1 700 à 1 800 jours / hommes. Le nombre de mois de stages rémunérés et non rémunérés a été également augmenté.

Eric Boës évoque les prévisions d'activité en Alsace. Il reste beaucoup d'opérations de post-fouille à achever dans cette région, qui seront donc prioritaires en 2014. Bien qu'aucune fouille ne soit annoncée, plusieurs opérations importantes sont prévues, pour lesquelles les appels d'offres sont en cours d'élaboration, et devraient être publiés d'ici la fin de l'année.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande des précisions sur ces appels d'offres

Eric Boës fait part de projets d'extension des lignes de tramway ou de bus à haut rendement. Il existe notamment un projet important d'aménagement de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) en la matière dans le quartier de Strasbourg-Koenigshoffen.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande des précisions sur le projet « Sturm ».

Eric Boës n'a pas d'information sur ce sujet pour le moment, puisqu'il s'agit d'un projet privé. Il faut citer d'autres projets de la CUS, notamment dans le périmètre de l'aéroport.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande des informations sur la possibilité de signer un contrat-cadre avec la CUS.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la Direction avait rencontré le vice-président de la CUS pour lui proposer cette possibilité, et à la suite, le directeur du service technique et urbanisme. Apparemment, cette idée fait son chemin au sein de la CUS, qui prévoirait un appel d'offres pour 2014. Du point de vue des élections, le maire actuel de Strasbourg est opposé à l'archéologie, mais son premier adjoint va se présenter face à lui pour les élections, et ce dernier a suivi toutes nos manifestations. La CUS commence à percevoir les avantages du travail avec un ou deux opérateurs, en matière de délais et de coût. L'Inrap a expliqué qu'il fallait prendre en considération la valeur technique de l'opérateur dans des opérations très compliquées. Par exemple, dans le cas du chantier de la place Saint-Thomas à Strasbourg, la CUS n'a eu à fournir aucune opération technique. Peu d'opérateurs sont capables d'un tel résultat en milieu urbain.

Bérangère Fort (CGT Culture) remarque que le Président évoque un contrat-cadre passé avec un ou deux opérateurs, et demande en conséquence si un partenariat est envisagé avec le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR).

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que dans le cas d'un contrat-cadre, un ou deux opérateurs peuvent être retenus lors de l'appel à candidature. Par la suite, le contrat-cadre comprend des marchés d'application, pour lesquels les candidats retenus adressent des propositions chiffrées. L'autre possibilité est de répondre dans le cadre d'un groupement lors de l'appel à candidature. Or, pour le moment, le contenu de l'appel à candidature de la CUS demeure inconnu. S'il est nécessaire de passer une convention de groupement avec le PAIR pour éviter la concurrence d'un opérateur privé dans la zone de Strasbourg, ce sera fait.

Eric Boës ajoute que par ailleurs, la CUS a constaté que ses appels d'offres étaient trop compliqués en matière archéologique, notamment suite aux opérations récentes menées par

l'Inrap. Par ailleurs, le Directeur fait valoir l'implantation locale de l'acteur national qu'est l'Inrap, et la capacité de l'Institut en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Laurent Vaxelaire ajoute que le contrat-cadre offre la possibilité d'être informé très en amont des opérations à venir, et de ce fait, de proposer une opération de diagnostic au moment parfait pour le donneur d'ordre. Une telle notion ne peut être évoquée dans l'appel d'offres, parce qu'il s'agirait d'une concurrence déloyale.

Hans de Klijn (Président du CTS) suppose que ce contrat-cadre n'aboutira probablement pas avant les élections, le maire de Strasbourg étant président de la CUS.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'enquiert du volume de diagnostics en Alsace.

Eric Boës a le sentiment d'une légère reprise des demandes d'intervention. Par ailleurs, des projets importants d'aménagement sont prévus pour 2014, comme le secteur de la raffinerie de Reichstett, qui correspond à une surface de 200 hectares.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande quelle est la part des diagnostics pris en charge par le PAIR.

Eric Boës indique que les diagnostics sont répartis de manière égale entre le PAIR et l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que l'écart de surface cumulée des diagnostics entre l'Inrap et le PAIR diminue.

Laurent Vaxelaire évoque le cas de la Bourgogne. Une très grande quantité d'opérations de post-fouille est prévue pour finaliser les fouilles de la LGV et du PAED. La dernière opération de fouille de ce dernier a été décalée à 2015, et représente une surface de 100 hectares environ. Il faut savoir que le marché court jusqu'en novembre 2015. Cette opération de fouille n'a pas été effectuée cette année car le commanditaire devait payer la redevance de l'opération de diagnostic de Longvic, ZAC de Beauregard, qui a été jugée plus importante, et à réaliser cette année. Ce diagnostic est relativement prometteur, son résultat étant d'environ cinq hectares positifs, concernant la Protohistoire récente, l'époque gallo-romaine et le Moyen-Âge. Il y aura donc des prescriptions, qui pourraient être plus urgentes que la suite du PAED.

Dans le domaine des fouilles, des devis ont été émis en août et septembre, dont un devis pour une fouille urbaine à Sens, d'environ 900 000 euros, qui effraie évidemment l'aménageur. Il s'agit d'un petit promoteur, et un tel devis remet son projet en jeu. Un concurrent sérieux ne pourrait probablement pas proposer un devis très différent. Ce type de situation pose question. Une mutualisation pourrait être intéressante dans le cas de fouilles urbaines difficiles, avec une forte stratification. Une collectivité locale est susceptible de financer un tel devis, mais un petit promoteur en est incapable. De telles situations sont inquiétantes parce qu'elles pourraient être néfastes à l'archéologie elle-même : un préfet pourrait décider de supprimer la prescription afin de ne pas laisser une surface creusée et vide en milieu urbain.

Un autre devis a été transmis en réponse à un appel d'offres d'Orvitis, qui est un bailleur social, dans la zone de Genlis, pour une petite surface, avec un chiffrage serré parce que la société Eveha mène une rude concurrence sur ce type d'appel d'offres. Si l'Inrap est retenu, ce chantier devra impérativement être démarré cette année.

Il faut signaler une demande de devis émise par le groupe GSM/C2B Italcementi groupe pour une carrière à Pierre-de-Bresse cet été. Il s'agit d'une surface de neuf hectares, concernant principalement l'Age de Bronze. Une rencontre est prévue le 9 octobre avec l'aménageur, qui souhaiterait démarrer les fouilles en mai 2014.

La mairie de Chevigny-Saint-Sauveur a transmis une demande de devis, indépendamment de l'agglomération du Grand Dijon. L'Inrap a rappelé qu'un tel marché devrait faire l'objet d'une consultation publique, et donc impliquait le lancement d'un appel d'offres. Le lieu de fouille contient des éléments datant du Hallstatt, ainsi qu'une nécropole romaine.

Il faut citer une dernière demande de devis pour Vinneuf, transmis par Lafarge-Granulats. La précédente tranche avait été effectuée par Eveha.

Ces deux derniers chantiers démarreraient a priori en 2014. Les diagnostics de la Cité de la Gastronomie à Dijon ne sont pas terminés, mais après un exercice de rétroplanning il apparaît que les éventuelles fouilles devraient impérativement être effectuées en 2014.

Une fouille pourrait être prescrite pour un particulier dans le cadre du FNAP à Autun. L'arrêté de prescription n'a pas encore été transmis à l'aménageur. L'Inrap a transmis une plaquette publicitaire, bien que ce type de pratique soit assez délicat.

Bérangère Fort (CGT Culture) regrette que des plaquettes ne puissent être distribuées en Alsace.

Laurent Vaxelaire explique qu'en Alsace, l'Etat donne une information sur les différents opérateurs.

Bérangère Fort (CGT Culture) objecte que les concurrents ne se privent pas de telles pratiques, qui permettent de concrétiser des opérations.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que ce type de pratiques est très mal vu par les élus, de même que par un certain nombre d'aménageurs.

Laurent Vaxelaire indique qu'il s'agit d'un cas spécifique, en l'occurrence un particulier bénéficiant d'une subvention du FNAP. Il ajoute qu'à partir de 2014, même les particuliers construisant leur résidence principale bénéficieront a priori d'un ticket modérateur de 10%. Il pourrait être utile de sensibiliser les particuliers sur ce point.

Il faut citer un diagnostic venant de terminer à Entrains-sur-Nohain, ayant révélé des vestiges considérables, avec deux mètres cinquante de stratification. Il s'agit d'un particulier, et compte tenu des délais de remise de rapport, la prescription ne pourra pas être émise avant 2014. Etant donné le coût global, à hauteur de 600 000 euros, ce particulier aura beaucoup de difficultés à assumer un tel chantier.

Laurent Vaxelaire cite également le cas d'Appoigny, où les vestiges vont du Paléolithique final à l'Antiquité, avec quelques éléments datant du Moyen-Âge. 38 à 40 hectares sont positifs sur les 50 hectares que compte la ZAC. La communauté de communes est convaincue de la nécessité de recourir à un contrat-cadre, pour des raisons de gestion des délais et des appels d'offres. Ce contrat-cadre sera attribué à 60 % pour la valeur technique et à 40 % pour le prix, ce qui est positif. L'Inrap a l'avantage d'être agréé pour toutes les périodes concernées. Les prescriptions ont été transmises au maître d'ouvrage, et il faut à présent attendre que le marché soit publié.

Du point de vue des diagnostics, la déviation sud d'Auxerre a enfin été prescrite. Le diagnostic ne démarrera finalement qu'au printemps 2014. 60 hectares au total sont concernés, pour 9 kilomètres de tracé, avec deux maîtres d'ouvrage qui se répartissent la surface de manière assez équilibrée. La maîtrise d'ouvrage de la branche est attribuée à la DREAL, et celle de la branche ouest au Conseil Général.

Pour ce qui des autres diagnostics, le stock n'est pas très important en Bourgogne. Il faut effectuer un certain nombre de diagnostics de tours d'églises qui sont extrêmement chronophages. Il faut cependant se réjouir que la prescription soit soutenue, que le conservateur régional souhaite maintenir, voire augmenter en termes de volumes d'hectares d'après ses dires.

Le diagnostic du parking de Beaune, place Madeleine, devait être réalisé cette année. Le maire s'y est opposé car il a peur des nuisances que pourrait générer l'opération. Les élections expliquent probablement cette décision. Laurent Vaxelaire indique qu'il a expliqué au maire qu'il y aurait toujours des nuisances, et que l'opération serait probablement reportée à fin 2014, car l'Inrap n'est plus en mesure de s'engager pour le premier semestre. Le maire doit encore communiquer sa décision finale.

Hans de Klijn (Président du CTS) présente la situation de la Franche-Comté. Sept arrêtés de diagnostic seulement sont à signaler. Etant donné l'absence de stock de diagnostics, et de plus, la faible probabilité que ces sept diagnostics donnent lieu à des fouilles, Hans de Klijn (Président du CTS) doit rencontrer le DRAC la semaine suivante pour l'alerter quant à cette situation, qui implique l'absence totale de prévisions pour l'année 2014. La situation économique de la Franche-Comté est, de plus, difficile.

Christophe Card (CGT Culture) demande si le SRA a fourni une explication.

Hans de Klijn (Président du CTS) lui posera la question en présence du DRAC.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute que si les diagnostics ne se transforment pas en fouilles, la position est vraiment problématique.

Éric Michon (CGT Culture) précise que c'est également préoccupant pour la sauvegarde du patrimoine.

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque les activités de fouille. Une petite opération a eu lieu à Montmorot, et l'intervention à Belfort est terminée. Il n'y aura sans doute pas d'autres opérations de fouille cette année. Plusieurs devis ont été transmis et sont restés sans réponse : Bourgogne et Hérimoncourt. Neolia crie par ailleurs au scandale au sujet de la fouille effectuée à Mandeure.

Christophe Meloche (CGT Culture) explique que le SRA a imposé une cote, ne permettant pas de descendre au-delà de 80 centimètres, quel que soit l'intérêt des vestiges.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'il n'a pas de retour sur cette opération pour le moment. Un devis a également été transmis pour un site à Châtenois-les-Forges, rue du lieutenant Bidaux, et n'a pas obtenu de retour. Les devis adressés pour Arbois et Rochefort n'ont pas non plus obtenu de réponse.

Il existe peut-être une possibilité avec Megarama à Lons le Saunier.

Christophe Card (CGT Culture) indique que la réponse a également été négative dans ce cas (annonce du SRA dès la phase de diagnostic).

Hans de Klijn (Président du CTS) l'ignorait. Pour résumer, cette situation nécessite une discussion avec le DRAC. Le même nombre d'hectares avait été annoncé pour 2014 qu'en 2013, à hauteur de 200 à 220 hectares de fouilles, mais aucune prévision ne peut être faite pour le moment.

Deux opérations doivent encore démarrer cette année, à savoir un diagnostic de la ligne RFF, qui traverse une villa gallo-romaine et représente sept hectares, et l'opération de transport de ligne à haute sécurité à Montbéliard, qui représente neuf hectares de diagnostic. Une première phase de deux hectares sera effectuée cette année, et une deuxième phase l'année prochaine. Il faut libérer les terrains, ce qui est très compliqué, parce qu'une partie du site est située en milieu urbain, et une partie en milieu périurbain. Des discussions sont en cours avec l'aménageur, essentiellement techniques. Ces diagnostics devraient donner lieu à des prescriptions. La situation en Franche-Comté est donc loin d'être positive.

Christophe Meloche (CGT Culture) remarque que le SRA annonce qu'il n'y aura pas de prescription quoi que l'on trouve, ce qui est extrêmement regrettable pour les agents qui effectuent les diagnostics.

Hans de Klijn (Président du CTS) convient qu'il va être difficile d'inverser la tendance.

Éric Michon (CGT Culture) estime que le SRA doit revenir dans la légalité, en se conformant à des prescriptions de diagnostics et à la politique nationale de l'Etat sur le patrimoine archéologique.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) remarque que les achats de livres ont baissé dans le budget.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que cette baisse s'explique par un basculement des commandes vers un marché national. Le volume de commandes reste le même.

Point 10 : Recadrage de l'articulation hiérarchique entre Directeur, Adjoint Administrateur, Adjoints Scientifiques et Techniques et Chefs de service (pour information)

Point 11 : Point sur les réunions de service : Centre et DIR (pour information)

Les points 10 et 11 sont traités conjointement.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que ces deux points font suite à des demandes insistantes et récurrentes en la matière, qui se comprennent puisqu'il existait une situation de flou. Une réunion de CODIR a été consacrée à la révision des articulations hiérarchiques et à l'organisation des réunions de service, afin d'établir davantage de clarté sur ces questions. Le CODIR a abouti à un texte qui sera diffusé à l'ensemble des agents de la DIR après la présente réunion, et qui permettra à chacun de mieux comprendre la nouvelle organisation des réunions de service.

Le texte distingue plusieurs types de réunions :

- Le CODIR : Participent à cette réunion le directeur interrégional et ses adjoints, le conseiller sécurité prévention et le chargé de développement (ce poste existe-t-il à l'Inrap ? je ne crois pas !), dans la mesure où ces personnes sont directement rattachées au directeur. Il s'agit de réunions surtout dédiées à la stratégie, permettant

de faire le point sur l'actualité et d'établir des priorités, qui ont lieu à peu près une fois toutes les trois semaines.

- Réunions de programmation et de planification : Elles sont animées par le directeur interrégional ou l'adjoint administrateur, et réunissent les AST, les assistants opérationnels, le CSP, le chargé de convention, la logistique et le contrôleur de gestion. La fréquence moyenne de ces réunions est d'une toutes les six semaines. Ces réunions comportent deux volets, le premier étant consacré au choix des opérations à planifier pour le semestre suivant, en fonction d'un certain nombre de contraintes. Dans un deuxième temps, cette réunion peut éventuellement donner lieu à une planification plus précise, mais il s'agit surtout d'affiner la programmation. La planification fine est plutôt établie par l'assistant opérationnel, l'AST et éventuellement l'AT et le CSP. En d'autres termes, la programmation définit des périodes, et la planification des dates précises.
- Réunions plénières de la Direction interrégionale : Elles ont lieu deux fois par an, et tous les services de la DIR y sont représentés. Ces réunions ont lieu au moment des conférences budgétaires, et permettent également de balayer l'actualité.
- Réunions SGA : Elles portent sur des sujets spécifiques et sont animées par l'adjointe administratrice. Elles ont lieu toutes les six semaines environ, et ne concernent que les utilisateurs SGA.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si, à terme, ces réunions vont disparaître.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique qu'il y a toujours des fonctionnalités de SGA sur lesquelles travailler. Il est possible en revanche que le public de ces réunions devienne plus restreint.

- Réunions par service ou de tous les services sous la responsabilité de l'adjointe administratrice. Adeline Clerc indique que ces réunions seront mensuelles et commenceront par un point d'actualité, puis se poursuivront par des thématiques plus précises.
- Réunions de service dans les centres opérationnels : Elles ont lieu tous les deux mois et sont animées par les AST. Ces réunions font l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'AST, qui doit être distribué aux services au plus tard deux semaines après la réunion. Outre les agents du centre concerné, peuvent participer à ces réunions des membres de la Direction, les assistants de prévention, les gestionnaires des collections et de la documentation et des invités extérieurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'il présentera la notification budgétaire dans chacune de ces réunions, dès lors que celle-ci sera connue, car ce point concerne l'ensemble des agents.

Éric Michon (CGT Culture) note qu'il serait intéressant d'inviter le SRA dans une réunion de service de Franche-Comté.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il faudra attendre que l'AST de Franche-Comté soit nommé pour ce faire.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande les thèmes des réunions de service prévues en Alsace.

Eric Boës qui indique qu'il va continuer d'inviter des intervenants extérieurs lorsque nécessaire. Il souhaite en revanche que les agents interviennent davantage dans ces réunions pour présenter leur travail quotidien : sujets de recherche, résultats de fouilles, etc. De cette manière, ces réunions seront plus constructives. D'autres agents comme le gestionnaire des moyens du centre pourraient intervenir pour évoquer leur activité.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le calendrier des réunions est arrêté jusqu'à la fin de l'année dans les quatre centres. Les dates des réunions du premier semestre 2014 seront définies au cours du mois de décembre. Hans de Klijn (Président du CTS) estime que ces précisions clarifient le fonctionnement des centres et de la DIR.

Christophe Meloche (CGT Culture) regrette l'absence de réunions de suivi d'opération, qui pourraient être organisées par l'AST et aideraient l'ensemble des agents.

Laurent Vaxelaire est d'accord sur le principe mais objecte que l'AST manque de temps, ayant déjà de nombreuses réunions qui lui permettent difficilement de faire face à sa charge de travail dans le temps qui lui reste.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que ces réunions de suivi pourraient être tenues seulement dans le cas d'opérations importantes. Elles permettraient de régler le problème de l'accès des agents aux post-fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que dans le cadre de l'harmonisation des directions interrégionales, les possibilités devraient augmenter en ce sens. Il indique que le texte définissant l'organisation de l'encadrement va être diffusé à l'ensemble des agents. S'il reste du travail à fournir, ce texte a le mérite de clarifier les rôles.

Laurent Vaxelaire précise que les réunions de service de Passy seront effectuées avec l'AST de Paris.

Bérangère Fort (CGT Culture) regrette fortement l'absence des réunions scientifiques de fin d'opération, qui sont demandées depuis des années.

Hans de Klijn (Président du CTS) objecte que ce document définit le rythme des réunions régulières, et non des réunions spécifiques.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il manque une ligne prévoyant la tenue de réunions de fin d'opération, au moins dans le cas de grosses opérations.

Selon Hans de Klijn (Président du CTS), il s'agit de points chantier, qui n'entrent pas dans l'objet de ce document, qui visait à identifier les réunions récurrentes.

Bérangère Fort (CGT Culture) objecte qu'il s'agirait bien de réunions récurrentes, comprenant le responsable d'opérations, les spécialistes concernés, etc. C'est réellement une lacune, et de telles réunions permettraient de mieux impliquer les agents.

Pour Eric Boës, le suivi des post-fouilles relève du lien avec les responsables d'opération (RO). Il fait à ce titre des points réguliers avec les RO. Il appartient aux RO de discuter avec les spécialistes. Durant une opération, le RO a une délégation hiérarchique pour effectuer le suivi opérationnel, quitte à ce que la Direction intervienne en cas de difficulté.

Bérangère Fort (CGT Culture) pense qu'il faudrait dans ce cas obliger les RO à organiser des réunions avec les différents interlocuteurs de l'opération en cours, ne serait-ce que pour répartir le travail de post-fouille, que ce soit avec les spécialistes et les techniciens.

Eric Boës remarque que ce type de sujet peut être abordé au cours d'une réunion de service. Il ajoute que le travail de post-fouille doit être organisé en amont de l'opération.

Bérangère Fort (CGT Culture) remarque que la gestion des opérations varie très fortement d'un RO à un autre.

Eric Boës estime qu'il serait positif de procéder à des points réguliers pour tous les chantiers, mais dans la pratique, il est impossible de tenir un tel nombre de réunions.

Éric Michon (CGT Culture) remarque que la gestion des opérations post-fouilles est un problème récurrent. La qualité de cette gestion varie selon les RO, et il faut donc que s'exerce une autorité hiérarchique pour orienter cette gestion.

Eric Boës est d'accord sur ce point, mais dans ce cas, il s'agit d'intervenir uniquement en cas de problème, lorsque le RO ne fait pas correctement son travail, et dans une telle situation, il faut effectivement réunir l'ensemble de l'équipe. C'est cependant un contexte délicat.

Eric Boës ajoute qu'en Alsace, de nombreux aspects des opérations de post-fouille sont prévus au moment de la phase de planification, ce qui permet de répartir les tâches.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne que si le problème peut être réglé de manière empirique par l'organisation interne de l'équipe, la question de l'imputation des jours n'est pas traitée.

Eric Boës estime qu'il faut tester certaines solutions. Par exemple, les gestionnaires de collection devraient entrer dans le processus.

Pour Bérangère Fort (CGT Culture), il faut formaliser l'organisation en amont des opérations des post-fouilles, pour que chaque interlocuteur prenne des engagements.

Gilles Rollier (Sud Culture) estime qu'il faut inciter les RO à tenir de telles réunions, dans le cas de grosses opérations, pour la phase de fouille comme de post-fouille.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute que cet aspect de l'organisation des opérations est rarement anticipé.

Point 16 : Bilan de la mise en place du SIG en Bourgogne et Alsace et point sur les nouvelles technologies (pour information)

Ce point est reporté.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président

Hans de Klijn



La Secrétaire adjointe

Bérangère Fort



